

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-20/2023**

Objet : Sollicitation d'une aide financière auprès du SDED pour la rénovation des 3 logements situés Maison Forte 83, rue de la Vallée, 15 et 25, impasse Maison Forte.

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : JUVENON Marie-Hélène.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : JUVENON Marie-Hélène à VEY-FARCE Cathy.

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- ◆ Vu la délibération n°10-2022 du 2 mars 2022 portant adhésion à la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme,

Considérant que, l'article L.2224-31 et L.2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en comité syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa compétence efficacité énergétique.

Considérant que, par délibération visée ci-dessus, la commune de Clérieux adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50% ou de 20% de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes.

Considérant qu'en contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Considérant que, la commune de Clérieux projette des travaux sur le bâtiment de la Maison Forte abritant des logements communaux situés 83, rue de la Vallée, consistant notamment à :

- Changement de l'ensemble des fenêtres de 3 appartements situés Maison Forte 83, rue de la Vallée, 15 et 25, impasse Maison Forte.
- Réfection de la salle communale située Maison Forte avec isolation du sol et des murs, changement de la porte d'entrée et mise en place de luminaires LED.
- Installation de LED à la maison des associations.

Considérant que, le montant global estimatif de l'opération s'élève à 28 544 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière de 20% à 50% du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de rénovation des logements Maison Forte tel que décrits ci-dessus.

DECIDE de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite du projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 16 mai 2023.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI